



---

**PROJET DE CONVENTION**  
**Diffusion de données sur le Géoportail Local**  
**de la Communauté de Communes du Briançonnais**

---

– Préambule –

La Communauté de Communes du Briançonnais a mis en œuvre sur la base des données de son système d'information géographique un Géoportail Local en ligne accessible depuis son site internet <http://www.ccbrianconnais.fr>,

L'Association Syndicale Autorisée du Grand Canal de Ville pour le regroupement des neufs Etablissements Publics à Caractère Administratif principaux du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais, souhaite diffuser sur ce Géoportail Local des informations non nominatives et pertinentes susceptibles d'être consultées par les services d'urbanisme et les études notariales. Ces données s'étendent sur les Communes de Briançon, Villard Saint Pancrace, Puy Saint Pierre, Saint Chaffrey et La Salle les Alpes.

Il est convenu,

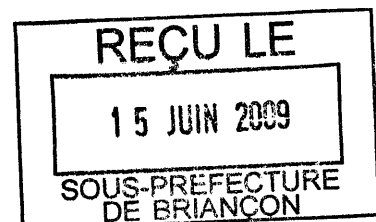
**Entre**

La Communauté de Communes du Briançonnais, représentée par son Vice-président délégué à la Culture, aux Solidarités et Technologies de l'Information, dûment autorisé par le Conseil Communautaire du .

**Et**

L'Association Syndicale Autorisée du Grand Canal de Ville pour le regroupement des **onze** Etablissements Publics à Caractère Administratif principaux du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais, que sont les A.S.A. suivantes :

- **Grand Canal de Ville de Briançon et St Chaffrey**
- **Canal Gaillard (La Salle, St Chaffrey, Briançon)\***
- **Canal des Raymondières**
- **Canaux de Pont de Cervières et Pasteur**
- **Canal des Sagnes**
- **Canal Boulin**
- **Canal des Queyrelles\***
- **Canal Neuf de Puy St Pierre**
- **Canaux de Villard St Pancrace**
- **Grand Canal de la Salle les Alpes**
- **Canal Vieux de St Chaffrey**



représentée par son Syndic-Directeur, M. Pierre ARNOUX, dûment autorisé par délibération du Conseil Syndical du .

Ce qui suit,

## **Article 1**

---

La Communauté de Communes du Briançonnais intègre et diffuse sur son Géoportail Local les données publiques mises à disposition par l'Association Syndicale Autorisée du Grand Canal de Ville pour le regroupement des neufs Etablissements Publics à Caractère Administratif principaux du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais. Ces données sont relatives à l'identification de l'Etablissement Public à Caractère Administratif dont relève la parcelle sélectionnée. Cette prestation est effectuée à titre gracieux.

## **Article 2**

---

L'Association Syndicale Autorisée du Grand Canal de Ville pour le regroupement des neufs Etablissements Publics à Caractère Administratif principaux du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais fournit annuellement l'intégralité des données diffusables sous forme d'un ou plusieurs fichiers informatiques au format tableur Microsoft Excel. La mise à jour effective des données se fait annuellement, dans un délai d'un mois après réception des fichiers.

## **Article 3**

---

Les données diffusées le sont à titre indicatif, sous la responsabilité de l'Association Syndicale Autorisée du Grand Canal de Ville pour le regroupement des neufs Etablissements Publics à Caractère Administratif principaux du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais, et ne sont en aucun cas opposables au tiers.

## **Article 4**

---

Cette convention prend effet à la date de signature pour une période initiale de deux ans, puis expressément reconductible pour une période de un an, dénonçable avec un délai de préavis d'un mois, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Fait à Briançon, le

Le Syndic-Directeur de  
l'ASA du Grand Canal de Ville

Pierre ARNOUX

Le Vice-président de la Communauté de  
Communes du Briançonnais délégué à la  
Culture, aux Solidarités et Technologies de  
l'Information.

Xavier CRET